

RAPPORT N° 90-38
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE PRODUITS TOURISTIQUES
PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-DENIS

Par délibération en date du 24 mars 1988 (Affaire n° 30), le Conseil Municipal a approuvé la création du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis.

Outre les attributions habituelles d'accueil et d'information des touristes, un syndicat d'initiative a également vocation à créer, concevoir et diffuser un certain nombre de produits touristiques.

L'objectif pour 1990 étant l'ouverture officielle du Syndicat d'Initiative au public d'abord sous une forme provisoire en attendant l'achèvement des travaux d'aménagement des locaux définitifs, la priorité en terme de création de produits touristiques est d'apporter à la clientèle de passage l'indispensable en matière d'information sur les atouts touristiques de la Commune (sites, monuments, etc...).

Les produits mis en place dès cette année seront donc :

- une brochure touristique, contenant une présentation de la Commune, de son histoire, de ses atouts ; la formule retenue sera le dépliant à thème, suivant un format en trois volets (11 x 21 cm plié) ;
- un plan de la Commune (ville et écarts), avec le répertoire des rues et une visualisation pour le repérage des divers centres d'intérêt ; la formule retenue sera le format en huit volets (11 x 21 cm plié).

Le coût de ces produits touristiques imprimés en soixante-dix mille exemplaires est estimé à 600 000 F.

Le financement est assuré comme suit :

Commune	150 000 F,
Département	150 000 F, (*)
Syndicat d'Initiative	300 000 F.

(*) Contrat de Développement

**Création de produits touristiques
par le Syndicat d'Initiative de Saint-Denis**

- 2 -

Il vous est demandé, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 1990 :

- d'approuver la réalisation de ces produits touristiques ;
- de vous prononcer sur la participation financière de la Commune ;
- et de m'autoriser à solliciter auprès du Département la subvention de 150 000 F prévue au plan de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**

M. VERGUIN P. : Ce dossier concerne la création de produits touristiques par le Syndicat d'Initiative de Saint-Denis, avec la participation financière de la Commune.

Ces produits consistent essentiellement en l'édition de documents touristiques, pour un montant global de 600 000 F, dont participation communale à hauteur de 150 000 F.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
